

Niveau Supérieur

Le travail

Le travail comporte deux parties : la tâche et un préambule.

Le préambule :

L'élève doit rédiger un préambule de **150 mots** présentant son travail :

- son ou ses objectifs
- la façon dont ils ont été atteints (le format choisi et la justification pour ce format)

(Écrit à la 1^{ère} personne)

La tâche :

Sa rédaction créative s'appuiera sur l'une des oeuvres littéraires lues en classe.

L'élève peut utiliser des informations pertinentes issues d'autres documents lus.

La rédaction doit être d'une longueur comprise entre **500 et 600 mots**.

L'élève doit rédiger un texte créatif qui peut être choisi parmi la liste de types de textes proposés pour l'épreuve 2 dans ce guide. Le travail écrit peut prendre la forme d'une autre fin possible à un roman, d'une interview d'un personnage ou d'un passage du journal intime de l'un des personnages d'un roman ou d'une pièce.

Il est conseillé de consacrer **3 à 4 heures** à ce travail, dont la rédaction peut être effectuée en plusieurs fois. Cette durée couvre l'organisation de la tâche, la rédaction d'une version préliminaire, et celle de la version finale du texte et du préambule.

les types de textes

La liste ci-dessous indique les types de textes qui doivent être produits par les élèves dans le cadre de la section A.

- Article
- Blog / Passage d'un journal intime
- Brochure, dépliant, prospectus, tract, annonce publicitaire
- Correspondance écrite
- Critique
- Information de presse
- Instructions, directives
- Interview
- Introduction à un débat, un discours, un exposé ou une présentation
- Rapport officiel
- Proposition

Travail écrit : compétences réceptives et compétences productives à l'écrit (NS)

Le travail écrit est évalué à l'aide de critères d'évaluation. Il représente 20 % de l'évaluation totale. Il y a quatre critères d'évaluation pour le travail écrit.

Critère A Langue 8 points
Critère B Contenu 10 points
Critère C Présentation 4 points
Critère D Préambule 3 points
Total 25 points

Critère A : langue

• Dans quelle mesure l'élève utilise-t-il la langue avec correction et efficacité ?

Un élève qui ne rédige pas le nombre minimum de mots se verra enlever 1 point à la note obtenue pour ce critère.

Points Descripteurs de niveaux

0 Le travail n'atteint pas l'un des niveaux décrits ci-dessous.

1 – 2 La maîtrise de la langue est limitée et ne permet généralement pas une expression efficace.

Un vocabulaire limité est employé avec de nombreuses erreurs de base. Les structures de phrases simples sont parfois claires.

3 – 4 La maîtrise de la langue est généralement satisfaisante malgré de nombreuses impropriétés.

Un vocabulaire assez limité est employé avec de nombreuses erreurs. Les structures de phrases simples sont généralement claires.

5 – 6 La maîtrise de la langue permet une expression efficace malgré quelques impropriétés.

Un vocabulaire varié est employé correctement avec quelques erreurs. Les structures de phrases simples sont claires.

7 – 8 La maîtrise de la langue permet une expression efficace.

Un vocabulaire étendu est employé correctement avec peu d'erreurs importantes. Quelques structures de phrases complexes sont employées de façon claire et efficace.

Critère B : contenu

• Dans quelle mesure l'élève montre-t-il une appréciation de l'oeuvre littéraire ?

• Dans quelle mesure la tâche est-elle habilement planifiée ?

Points Descripteurs de niveaux

0 Le travail n'atteint pas l'un des niveaux décrits ci-dessous.

1 – 2 L'élève n'utilise pas l'oeuvre littéraire.

Les liens établis avec le texte sont superficiels ou peu développés. Le travail ne montre aucun signe d'organisation.

3 – 4 L'élève utilise peu l'oeuvre littéraire.

Les liens établis avec le texte sont élémentaires. Le travail montre peu de signes d'organisation.

5 – 6 L'élève utilise quelque peu l'oeuvre littéraire.

Les liens établis avec le texte sont appropriés et assez bien utilisés. Le travail montre quelques signes d'organisation.

7 – 8 L'élève utilise l'oeuvre littéraire.

Les liens établis avec le texte sont bons. Le travail montre des signes d'organisation.

9 – 10 L'élève utilise bien l'oeuvre littéraire.

Les liens établis avec le texte sont efficaces. Le travail montre clairement des signes d'organisation.

Critère C : présentation

- Dans quelle mesure l'élève produit-il bien le type de texte demandé ?
- Dans quelle mesure les conventions relatives aux types de texte choisis sont-elles respectées?

Points Descripteurs de niveaux

0 Le travail n'atteint pas l'un des niveaux décrits ci-dessous.

1 Le type de texte est parfois reconnaissable et approprié.

Les conventions relatives au type de texte choisi sont peu utilisées.

2 Le type de texte est généralement reconnaissable et approprié.

Quelques conventions relatives au type de texte choisi sont évidentes.

3 Le type de texte est reconnaissable et approprié.

Les conventions relatives au type de texte choisi sont employées efficacement.

4 Le type de texte est reconnaissable, approprié et convaincant.

Les conventions relatives au type de texte choisi sont variées et employées efficacement.

Critère D : préambule

- Dans quelle mesure le préambule est-il clair et convaincant ?

Points Descripteurs de niveaux

0 Le travail n'atteint pas l'un des niveaux décrits ci-dessous.

1 Le préambule n'est pas clair.

2 Le préambule est généralement clair.

3 Le préambule est clair, pertinent et s'appuie directement sur l'oeuvre littéraire.